

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 4 AVRIL2023 à 20 h 30

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 29/03/2023
Date d'affichage : 29/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le MARDI 4 AVRIL, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, dans la salle communale « Maison du Temps Libre » de Thaon, conformément à la délibération n°2021/45 du 14/10/2021.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Mme Isabelle BONAMY, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Patricia LEPLAY, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Lydia MARCHAT, M. Xavier DUHAMEL, M. Guillaume DAUMER, M. Arnauld de RUDDER, Mme Annie MICHEL, Mme Anne-Marie BELIARDE, Mme Ségolène LETELLIER, M. Erwan MENESES.

Excusés :

- M. Gwénohé BOURLES, ayant donné procuration à M. Guillaume DAUMER
- M. Mathieu BAUDRY, ayant donné procuration à M. Erwan MENESES
- Mme Kris MARGUERITE, ayant donné procuration à Mme Ségolène LETELLIER
- M. Ludovic AVENEL-VOISIN, ayant donné procuration à Mme Annie MICHEL
- Mme Catherine RIVIERE, ayant donné procuration à Mme Anne Marie BELIARDE
- Mme Céline LETONDEUR

Secrétaire de séance : M. Guillaume DAUMER

Approbation du compte-rendu du 28 février 2023

Le compte rendu de la réunion du mardi 28 février 2023 est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2022

Considérant que le Compte de Gestion 2022 du Receveur Municipal correspond au Compte Administratif 2022 de la commune, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion 2022 du Receveur Municipal.

Approbation du compte administratif 2022

Sous la Présidence de Madame Lydia MARCHAT, le Compte Administratif 2022, présenté par Monsieur Emmanuel GOSSIEAUX, Maire Adjoint aux finances, est approuvé à l'unanimité : 17 voix « Pour », 0 « Contre » et 0 « Abstention » (Monsieur Richard MAURY, Maire, s'étant retiré pour le vote).

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2022 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 321 123.84	G	1 462 633.38
	Section d'investissement	B	958 801.17	H	639 417.81

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	324 589.36 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	180 688.24 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	2 279 925.01	= G+H+I+J	2 607 328.79
-----------------------------------	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	34 582.00	L	122 019.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021	= E+F		= K+L	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 321 123.84	= A+C+E	1 787 222.74	= G+I+K
	Section d'investissement	993 653.17	= B+D+F	942 125.05	= H+J+L
	TOTAL CUMULE	2 314 777.01	= A+B+C+D+E+F	2 729 347.79	= G+H+I+J+K+L

Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 466 098.90 €

décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice 2022	+	141 509.54 €
B - Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	+	324 589.36 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		324 589.36 €
D - Solde d'exécution d'investissement	-	138 695.12 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		87 167.00
Besoin de financement d'investissement F	= D + E	- 51 528.12 €
AFFECTATION = C	= G + H	466 098.90 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	51 528.12 €
2) H Report en fonctionnement R 002	414 570.78 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

BUDGET 2023

Monsieur Emmanuel Gossieaux présente le Budget 2023 étudié par la Commission Finances.

Le Conseil Municipal décide de voter ce budget : par nature et chapitre en section de fonctionnement et par article en section d'investissement avec opération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
011	Charges à caractère général	774 892.78 €	774 892.78 €
012	Charges de personnel	551 896.00 €	551 896.00 €
014	Atténuation de produits	183 733.00 €	183 733.00 €
65	Autres charges de gestion courante	178 458.00 €	178 458.00 €
	Total des dépenses de gestion courante	1 688 979.78 €	1 688 979.78 €
66	Charges financières	15 111.00 €	15 111.00 €
67	Charges exceptionnelles	66 069.00 €	66 069.00 €
68	Dotations aux amortissements	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	0 €	0 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 770 159.78 €	1 770 159.78 €
023	Virement à la section d'investissement	59 494.49 €	59 494.49 €
042	Opération d'ordre entre section	55 616.51 €	55 616.51 €
	<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	<i>115 111.00 €</i>	<i>115 111.00 €</i>
	TOTAL	1 885 270.78 €	1 885 270.78 €
	D 002 résultat reporté		0 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNMENT CUMULEES		1 885 270.78 €

RECETTES

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
013	Atténuations de charges	5 000.00 €	5 000.00 €
70	Produits des services	166 690.00 €	166 690.00 €
73	Impôts & taxes	1 000 148.00 €	1 000 148.00 €
74	Dotations & participations	248 862.00 €	248 862.00 €
75	Autres produits de gestion courante	50 000.00 €	50 000.00 €
	Total des recettes de gestion courante	1 470 700.00 €	1 470 700.00 €
76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
78	Reprise sur amortissement et provisions	0.00 €	0.00 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 470 700.00 €	1 470 700.00 €
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0 €	0 €
	TOTAL	1 470 700.00 €	1 470 700.00 €
	R 002 résultat reporté		414 570.78 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNMENT CUMULEES		1 885 270.78 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU
PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

115 111.00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
010	Stocks	0.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	34 200.00 €	34 200.00 €
204	Subventions d'équipement versées	17 303.00 €	17 303.00 €
21	Immobilisations corporelles	126 036.00 €	160 724.00 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	333.00 €	497.00 €
	Total des dépenses d'équipement	177 872.00 €	212 724.00 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €
16	Remboursement d'emprunts	77 271.00 €	77 271.00 €
26	Participations et créances rattachées	0 €	0 €
27	Autres immos financières	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues Investissement	0 €	0 €
	Total des dépenses financières	77 271.00 €	77 271.00 €
45X-1	Total des opérations pour le compte de tiers	0 €	0 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	255 143.00 €	289 995.00 €
	<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
	TOTAL	255 143.00 €	289 995.00 €
	D 001 solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		138 695.12 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		428 690.12 €

RECETTES

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
010	Stocks	0.00 €	0.00 €
13	Subventions d'investissement	5 232.00 €	127 251.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
204	Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €
	Total des recettes d'équipement	5 232.00 €	127 251.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	58 000.00 €	58 000.00 €
1068	Dotations Fonds divers Réserves	51 528.12.00 €	51 528.12.00 €
024	Produit des cessions	76 800.00 €	76 800.00 €
	Total des recettes financières	186 328.12 €	186 328.12 €
45X2	Total des opérations pour le compte de tiers	0.00 €	0.00 €
	Total des recettes réelles d'investissement	191 560.12 €	313 579.12 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>59 494.49 €</i>	<i>59 494.49 €</i>
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>55 616.51 €</i>	<i>55 616.51 €</i>
	Total des recettes d'ordre d'investissement	115 111.00 €	115 111.00 €
	TOTAL	306 671.12 €	428 690.12 €
	R 001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé		0.00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		428 690.12 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	115 111.00 €
--	--------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget 2023 présenté.

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2023

Monsieur Gossieaux, Maire-Adjoint, rappelle les taux de fiscalité locale votés pour l'exercice 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 68.01 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 57.44 %

Il est précisé qu'à partir de 2023 et après trois années de gel sur son niveau de 2019, le taux de taxe d'habitation, qui s'applique désormais aux seules résidences secondaires peut de nouveau varier. Cette variation ne peut être supérieure à la variation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

La fiscalité locale et les prestations des services étant les seuls leviers de la commune pour augmenter ses ressources, il est proposé une augmentation de ces taux d'imposition dans le respect des règles de plafonnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 16 voix Pour et 2 Abstentions, d'augmenter les impôts locaux de 4 % et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 comme suit :

	Taux de référence	Taux votés
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	68.01 %	70.73 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	57.44 %	59.74 %
Taxe d'habitation (TH)	19.54 %	20.32 %

Amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics

En application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du CGCT, les subventions d'équipement versées par la collectivité sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Le compte 6811 "*Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*" est alors débité par le crédit du compte 2804 "*subventions d'équipements versées*" par opération d'ordre budgétaire.

L'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les collectivités, quelle que soit leur catégorie démographique.

En conséquence le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir selon la méthode d'amortissement linéaire, les subventions d'équipements versées aux organismes publics sur une durée de 5 ans.

Demande de subvention auprès de la DRAC pour la MEDIATHEQUE

Madame Patricia LEPLAY, rappelle le projet d'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque de Thaon.

La médiathèque est ouverte 10 heures par semaine sur 3 jours, il est prévu d'ouvrir tous les jours, avec une extension de 13 heures et l'embauche d'un adjoint du patrimoine supplémentaire à raison de 16 heures de travail hebdomadaires.

L'acquisition de mobilier et de matériel informatique sera indispensable.

Le coût de cette opération est estimé à 74 923 € HT :

- extension des horaires d'ouverture – rémunération : 70 971 € répartis sur cinq ans
- extension des horaires d'ouverture – communication : 750 € HT
- acquisition de mobilier : 431 € HT
- acquisition de matériel informatique : 2 751 € HT

Cette opération est susceptible de recevoir un concours particulier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques de lecture publique

Plan de financement pluriannuel prévisionnel - EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE :

Dépenses HT		Recettes	
1ère année			
Rémunération	13 638 €	Participation DRAC DGD 80 %	11 510 €
Communication	750 €		
		Financement commune 20 %	2 878 €
Sous-total 1	14 388 €		14 388 €
2ème année			
Rémunération	13 910 €	Participation DRAC DGD 80 %	11 128 €
		Financement commune 20 %	2 782 €
Sous-total 2	13 910 €		13 910 €
3ème année			
Rémunération	14 189 €	Participation DRAC DGD 80 %	11 351 €
		Financement commune 20 %	2 838 €
Sous-total 3	14 189 €		14 189 €
4ème année			
Rémunération	14 472 €	Participation DRAC DGD 70 %	10 130 €
		Financement commune 30 %	4 342 €
Sous-total 4	14 472 €		14 472 €
5ème année			
Rémunération	14 762 €	Participation DRAC DGD 60 %	8 857 €
		Financement commune 40 %	5 905 €
Sous-total 5	14 762 €		14 762 €
TOTAL DE L'OPERATION EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE			
Sous-total 1	14 388 €	Participation DRAC - DGD	52 976 €
Sous-total 2	13 910 €		
Sous-total 3	14 189 €		
Sous-total 4	14 472 €	Financement commune	18 745 €
Sous-total 5	14 762 €		
Total	71 721 €		71 721 €

La dépense de la première année sera inscrite au budget 2023.

Plan de financement prévisionnel du MOBILIER :

2023			
Dépenses HT		Recettes	
Mobilier	451 €	Participation DRAC DGD 70 %	315 €
		Financement commune 30 %	136 €
Total	451 €		451 €

Plan de financement prévisionnel du **MATERIEL INFORMATIQUE** :

2023			
Dépenses HT		Recettes	
Ordinateurs	2 385 €	Participation DRAC DGD 70%	1 925 €
Imprimante	275 €	Financement commune 30%	826 €
Enceinte bluetooth	91 €		
Total	2 751 €		2 751 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'extension des horaires de la médiathèque et d'acquisition de mobilier et matériel informatique présenté, d'un montant total estimé à 74 923 € HT,
- approuve les plans de financement prévisionnels détaillant le projet par nature : extension des horaires d'ouverture, mobilier et matériel informatique.
- sollicite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie une aide au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, au taux le plus élevé possible pour :
 - l'extension des horaires d'ouverture de la Médiathèque,
 - l'acquisition de mobilier
 - l'acquisition de matériel informatique
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au dossier.

RENOVATION DU PARC LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC : demande de FONDS VERT pour l'année 2023

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation du parc luminaires d'éclairage public en LED, susceptible de recevoir une subvention spécifique de l'Etat.

Le coût total de cette opération est estimé à 10 636.89 € HT.

Le détail de l'opération est le suivant :

	coût
renouvellement de 4 foyers d'éclairage public (un de plus de 30 ans et trois de 27 ans), par des luminaires type LED	2 492.16 €
renouvellement de l'éclairage du parking de l'école (plus de 23 ans), par des luminaires type LED	8 144.73 €
total de l'opération rénovation du parc luminaires d'éclairage public	10 636.89 €

Le SDEC ENERGIE participe au financement de ces travaux à hauteur de 3 358.56 €.

Plan de financement prévisionnel :

PROJET	DEPENSES HT	RECETTES	
renouvellement de 4 foyers d'éclairage public en LED	2 492.16 €	Subvention de l'Etat, Fonds Vert 48.43 %	5 150.95 €
renouvellement de l'éclairage du parking de l'école en LED	8 144.73 €	SDEC Energie 31.57 %	3 358.56 €
		Autofinancement 20 %	2 127.38 €
Total HT	10 636.89 €		10 636.89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet présenté, d'un montant total estimé à 10 636.89 € HT,
- approuve le plan de financement prévisionnel du projet,
- sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert, pour l'exercice 2023, au taux le plus élevé possible, pour financer ce projet.
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déposé complet,
- s'engage à inscrire la dépense au budget communal.

**Rénovation du parc luminaires de l'école, de la Maison du Temps Libre et du stade Claude Marin :
demande de DETR et/ou de DSIL pour l'année 2023.**

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation du parc lumineux intérieur de l'école et de la Maison du Temps Libre, ainsi que des éclairages du terrain d'honneur du Stade Claude Marin, en luminaires type LED, susceptible de recevoir des subventions spécifiques de l'Etat.

Le coût total de cette opération est estimé à 43 975.27 € HT.

Le détail de l'opération est le suivant :

	coût total
Remplacement des tous les luminaires de l'école par des luminaires type LED	17 753.00 €
Remplacement des tous les luminaires de la Maison du Temps Libre par des luminaires type LED	6 175.00 €
renouvellement de l'éclairage sportif en LED (terrain d'honneur)	20 047.27 €
total de l'opération rénovation du parc luminaires de l'école, de la Maison du Temps Libre et du Stade Claude Marin	43 975.27 €

Le SDEC ENERGIE participe au financement des travaux à réaliser au Stade Claude Marin à hauteur de 10 023.64 €.

Plan de financement prévisionnel :

PROJET	DEPENSES HT	RECETTES	
Remplacement des tous les luminaires de l'école par des luminaires type LED	17 753.00 €	Subvention de l'Etat, DETR / DSIL 40 %	17 590.10 €
Remplacement des tous les luminaires de la Maison du Temps Libre par des luminaires type LED	6 175.00 €	SDEC Energie 23 %	10 023.64 €
renouvellement de l'éclairage sportif en LED (terrain d'honneur)	20 047.27 €	Autofinancement 37 %	16 361.53 €
Total HT	43 975.27 €		43 975.27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet présenté, d'un montant total estimé à 43 975.27 € HT,
- approuve le plan de financement prévisionnel du projet,
- sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, ainsi qu'une Dotation de Soutien à l'Investissement public Local, pour l'exercice 2023, au taux le plus élevé possible, pour financer ce projet.
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier complet ne soit déposé en Préfecture,
- s'engage à inscrire la dépense au budget communal.

Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur Xavier Duhamel présente le compte administratif 2022 et le budget 2023 du CCAS, votés par le Conseil d'Administration le 23 mars 2023.

Il résulte en fin d'exercice 2022 un excédent de clôture de 3 369.20 €.

Le budget 2023 s'équilibre à 21 800 € en section de fonctionnement, avec une subvention communale de 14 751 € et à 2 000 € en section d'investissement.

Monsieur Duhamel présente les orientations et projets du CCAS pour 2023.

Communauté Urbaine Caen la Mer

Service commun pour l'efficacité énergétique de la CU Caen La Mer : AUDITS ENERGETIQUES DE BATIMENTS – option AMO AUDIT/école primaire de Thaon :

Considérant la délibération en date du 6 décembre 2022, par laquelle la commune a adhéré au service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics proposé par la Communauté Urbaine Caen la Mer.

Considérant la délibération en date du 28 février 2023 approuvant les termes de la convention de financement pour la réalisation d'audits énergétiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ décide de souscrire à l'option « AMO audit » pour un coût de 63 € par an pour la réalisation d'un audit énergétique sur l'école primaire de Thaon,
- ✓ approuve l'engagement financier sur 4 ans concernant ce bâtiment,
- ✓ s'engage à régler le montant du reste à charge de l'audit qui sera facturé par la CU Caen la Mer,
- ✓ autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Informations de la CU Caen la Mer

- Aménagements cyclables de la commune : liaison Cairon - Thaon par le Hameau de Bombanville, aménagements en agglomération.

Une réunion de présentation aux Thaonnais sera organisée le 20/04/2023 à la MTL en présence de M. Nicolas JOYAU.

- Travaux rue de l'Ormelet de l'intersection avec la Grande Rue jusqu'au Stade Claude Marin.

Les membres du Conseil Municipal se réuniront le 15 avril 2023 en mairie pour étudier le projet proposé par la CU Caen la Mer.

Le 17 avril 2023, la Municipalité recevra Madame Maria Hue, Chargée d'opérations au sein du Service de l'Aménagement de l'espace public, Direction de la Maitrise d'ouvrage de Caen la Mer et Madame Caroline Lefeuvre du cabinet, ACEMO, Maître d'œuvre du projet, pour leur faire part des éventuelles observations du Conseil Municipal.

Informations de la Préfecture du Calvados

Actualisation de l'Atlas des paysages du Calvados confiée à la DREAL :

Organisation d'ateliers d'échanges ouverts à tous (habitants, élus, services des collectivités locales, associations, entreprises et services de l'Etat) début mai 2023,

Rendez-vous sur le site de la DREAL Normandie, rubrique « Paysages » ou contactez Mme Françoise Avril au 02 50 01 83 66 ou par courriel francoise.avril@developpement-durable.gouv.fr

Calendrier des ateliers téléchargeable sur

<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/actualisation-de-l-atlas-des-paysages-de-normandie-a4705.html>

Le Calvados est placé en « vigilance sécheresse » à compter du 23/03/2023 : la population, les collectivités et les entreprises sont invitées à limiter leur consommation d'eau en adoptant des attitudes économes en eau.

Loi Climat-résilience de 2021 : Alerté sur les difficultés que pose l'application de l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN), le Sénat a rédigé une proposition de loi qui sera examinée par l'Assemblée Nationale. Cette proposition de loi devrait permettre une application plus souple et plus décentralisée du ZAN, sans remettre en cause l'objectif de sobriété foncière.

Affaires diverses

SDEC Energie : rénovation du poste de transformation « Bourg », situé rue de Barbières à Thaon prévue en 2023. Aucune contribution à la charge de la commune. Le coloris sera choisi par la Municipalité sur proposition du CAUE.

Réfection des buses situées sous la RD83, rue de Barbières : la CU Caen la Mer et le Conseil Départemental du Calvados se sont accordés sur l'étude d'un montage dans lequel Caen la Mer se verrait déléguer la maîtrise d'ouvrage du projet de remplacement des 2 buses par un nouvel ouvrage dans le cadre de sa compétence GEMAPI. Ce projet intégrerait une étude hydraulique globale ainsi que le rétablissement de la continuité écologique dès les études préalables. Les premières réunions de travail sont programmées au second trimestre 2023.

Vieille Eglise : demande de River-James, journaliste vidéaste à la recherche d'un nouveau lieu de tournage pour un épisode de sa série Phantom Phantom, visible sur youtube.

Manifestations :

- 2 avril : Evènement dans le cadre de la journée internationale de l'autisme. Sensibilisation à l'autisme avec les représentants de l'association et un médecin spécialisé. Animation : concert festif des Musiciens de Thaon-Musiques-Actuelles. Une centaine de personnes sont venues.
- 9 avril 17h30 : TSITSINATELA chants polyphoniques Géorgiens. 25 chanteurs dirigés par le musicien et chef d'orchestre Teimuraz Artilakva, à l'église de Thaon
- du 14 avril au 29 mai : exposition « Terre fragile » de Patrick Forget, photographe, à la Médiathèque. Vernissage le 14 avril à 18 h.
- 13 mai : Troc'jardin : foire aux plantules de 10 h à 18 h – parking de la MTL

Madame Anne-Marie Béliarde propose l'intégration de différents circuits de randonnées sur le site de la mairie. Elle adresse ses remerciements aux agents techniques communaux qui ont travaillé à la rénovation de l'œuvre de Serge Saint, installée rue de Bombanville.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-trois heures.